



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Comité Régional de l'Habitat Nord Pas-de-Calais
Séance plénière du 3 octobre 2012

Programmation des aides en faveur du développement du logement locatif social
Situation au 25 septembre

A l'issue du CRH de février 2012, la dotation régionale répartie est de 16,3M€. L'objectif régional est de **6860 logements** : 1590 PLAI, 3900 PLUS et 1370 PLS.

Au 25 septembre, 369 PLAI (23% de l'objectif), 926 PLUS (24%) et 186 PLS (14%) sont financés. 3,7M€ de subvention ont été délivrés (23% de la dotation). Ces taux de réalisation sont analogues aux taux constatés en 2011 à la même date.

Les perspectives d'exécution pour la fin d'année, actualisées par enquête au 07 septembre, sont bonnes et confirment que les projets portés par les organismes HLM et programmés par les collectivités locales permettent de viser les objectifs régionaux :

- en scénario bas, l'objectif de 1590 PLAI serait atteint. L'objectif PLUS serait légèrement dépassé (4050 logements). Dans ce scénario, le besoin de crédits correspond exactement à la dotation prévisionnelle de 16,3M€ (majorée de 275 K€ d'ores et déjà acquis et fléchés pour une opération particulière de CHRS sur le territoire de LMCU). Dans ce scénario, aucun abondement budgétaire régional n'est donc nécessaire. Aucun redéploiement de crédits entre les 2 départements n'est à prévoir. Certains ajustements entre territoires d'un même département pourraient être nécessaires en fin d'année, en fonction des consommations effectives. **Il faut toutefois souligner que ce scénario n'est pas acquis, puisque seuls 74% de la dotation prévisionnelle de 16,3M€ a été pour l'instant mis à la disposition du Préfet de Région puis délégué vers les territoires.**
- en scénario haut, l'objectif PLAI est dépassé (1745 logements, 110%). L'objectif PLUS est lui aussi nettement dépassé : 4 430 logts, soit 113% de l'objectif. La réalisation de ce scénario, correspondant à environ 500 logements financés supplémentaires, impliquerait toutefois **un abondement régional de 1,3 M€** (dont la répartition dépendra à la fois des consommations réelles constatées sur les territoires et des derniers arbitrages qui seront rendus par le ministère du logement) au delà des 16,3 M€ constituant la dotation prévisionnelle.

L'ensemble de ces éléments a été mis en avant auprès du ministère du logement mi-septembre. Le ministère ne rendra pas ses derniers arbitrages budgétaires avant la deuxième quinzaine du mois d'octobre, en fonction de l'avancement effectif des différentes régions. D'ici là, **il est impératif de d'accélérer le rythme d'agrément des nouvelles opérations et de consommation budgétaire, afin d'étayer encore davantage les besoins d'abondement mis en avant.**

Voir annexe 1 pour le détail territorial de la situation au 25 septembre